

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -Travail -Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

PREFECTURE D'AKONOLINGA

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

DIVISIONAL OFFICE AKONOLINGA

FINANCIAL AND ECONOMIC AFFAIRS
SERVICE

DECISION PREFECTORALE N° 07/DP/J09/SAEF
Portant attribution d'un marché.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret N°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2023/189 du 06 avril 2023 portant nomination de Monsieur **ETAPA François Franquelin**, Administrateur Civil Principal, en qualité de Préfet du département du Nyong et Mfoumou ;
Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;
Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/P-AKGA/CDPM/2025 du 12 février 2025 pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la délégation départementale des travaux publics du Nyong et Mfoumou, Akonolinga dans la région du Centre,
Vu la proposition d'attribution N°07/CDPM-NM, en date du 25 mars 2025, du Président de la Commission Départementale de Passation des marchés Publics du Nyong et Mfoumou,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les travaux de réhabilitation de la délégation départementale des travaux publics du Nyong et Mfoumou, Akonolinga dans la région du Centre, sont attribués à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DU MARCHÉ TTC	OBSERVATIONS
1	N°02/AAONO/P-AKGA/CDPM-NM/2025 DU 12 FEVRIER 2025	ETS ALOUMA B.P: 2 838 Yaoundé, Tél : 691 524 934	29 948 866 FCFA	RETENUE

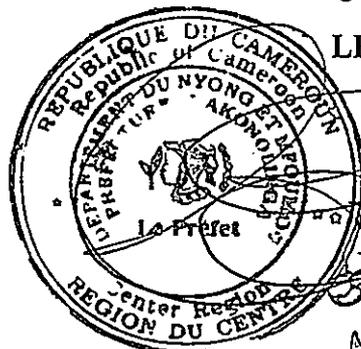
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Akonolinga, le 26 MARS 2025

LE PREFET,

AMPLIATIONS :

- DDMAP/NM
- ARMP/YDE
- DDTP/NM
- CDPM/NM
- ETS ALOUMA
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE.



Etoho
Administrateur Civil Principal